



En 2010-2011 : 3 suicides d'agriculteurs par semaine en France Communiqué de Solidarité Paysans National

Attendu depuis un an, le rapport de Santé publique France sur le suicide des agriculteurs en 2010-2011 a été publié le 5 octobre. La cadence infernale de suicide des agriculteurs se maintient. Sur la période 2010-2011, Santé publique France observe 296 morts par suicide d'agricultrices et agriculteurs en France métropolitaine, qui s'ajoutent aux 485 de 2007-2009, soit un total de 781 suicides recensés officiellement en 5 ans.

Ces chiffres sont ceux des années 2010 et 2011 ; or, depuis, le contexte économique agricole français s'est fortement détérioré. Quelle est la situation aujourd'hui dans un contexte de successions ou superpositions de « crises » qui touchent toutes les productions ? Solidarité Paysans constate entre 2011 et 2015 une augmentation de 42 % du nombre de nouveaux agriculteurs qui lui font appel, et rencontre des personnes dans une profonde détresse face à une situation économique très dégradée. Combien de morts par suicide d'agriculteurs dénombre-t-on depuis 2012 ? Combien de morts faudra-t-il encore pour que la profession fasse le bilan de cette politique agricole libérale et excluante ? Le plan annoncé par le Premier ministre le 4 octobre n'est pas à la mesure de la situation décrite dans ce rapport.

Communiqué de Solidarité Paysans National

Les agriculteurs les plus fragilisés exclus de l'aide à la baisse volontaire de production laitière

ATR, Vivéa, baisse des cotisations sociales... aujourd'hui réduction volontaire de la production laitière, comme à chaque fois, les plus fragiles doivent supporter les conséquences administratives.

En signant le formulaire de demande d'aide, l'agriculteur doit attester sur l'honneur être à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2015. Exigence scandaleuse qui exclut les agriculteurs les plus en difficultés.

Solidarité Paysans appelle donc TOUS les agriculteurs à déposer leurs demandes d'aide à la réduction de production de lait de vache livrée, et d'ATR 2016, et ce, quelque soit leur situation.

Solidarité Paysans accompagnera et soutiendra les agriculteurs dans cette démarche.

Alors que toutes les productions sont en crises et que la pression est énorme sur les agriculteurs, ce type de décision qui exclut une fois encore les plus fragilisés, n'est pas tolérable ; et ne peut qu'alimenter l'incompréhension et le mal-être de la profession.

Après avoir bataillé pendant des mois pour le versement de l'ATR 2015 aux agriculteurs en sauvegarde ou redressement judiciaire, Solidarité Paysans ne tolérera pas que les ATR 2016 ne soient pas versées au 16 octobre à TOUS les agriculteurs.

Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour soutenir enfin les agriculteurs les plus en difficultés ?

Beaumont les Randan : la Rando Solidaire

Cette année encore l'Association et Comité des fêtes de Beaumont les Randan organisait sa randonnée annuelle.

Jusqu'au matin du 10 avril, le temps était pluvieux. Mais la forte participation (plus de 500 marcheurs) eu raison de la météo et très tôt un beau soleil déchira le ciel pour éclairer ainsi les coteaux et vallons de ce beau territoire. De nombreux participants profitèrent de ces circonstances pour s'attabler et partager un repas en plein air. Les organisateurs sensibles aux enjeux de l'environnement proposèrent aux marcheurs différents outils de bonnes pratiques citoyennes pour une « nature propre ».

A côté de Tymeo (association d'aide à un enfant malade), Solidarité Paysans du Puy de Dôme était invitée à se faire connaître.

Sur le bord du chemin, à côté de Patricia (productrice du Gaperon le Maringuais) ce fut l'occasion originale et différente de discuter, de répondre aux sollicitations des quelques marcheurs curieux, et aussi de rencontrer de nouveaux partenaires. Ainsi, un éleveur de chèvres de la région de Culhat qui à côté présentait ses fromages, nous a rejoint comme bénévole, ses compétences en petits ruminants et système de transformation sont les bienvenues.

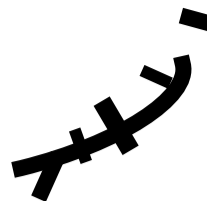
Toute l'équipe de SP 63, les salariés, les bénévoles et l'ensemble de notre communauté, salue l'originalité de cette manifestation. Nous adressons aux membres du Comité des Fêtes de Beaumont les Randan tous nos remerciements pour son don solidaire (1500 euros) qui viendra consolider généreusement notre travail de terrain.



SOMMAIRE

- Page 1 : Communiqué/ randonnée solidaire
- Page 2 : Solidarité Paysans en action
- Page 3 : La vie du national
- Page 4 : Les rendez-vous de l'association
- Fiches centrales : ATR, mesures de crise, micro BA

Solidarité Paysans en action !



Un chantier bénévole pour aider un agriculteur en situation de blocage

Ce n'est pas souvent que des chantiers collectifs sont organisés à solidarité paysans... Il faut toujours des exceptions !

Laurent, accompagnateur bénévole de Justine* s'est dit que là, il était nécessaire de proposer un chantier qui permettrait de faire avancer les travaux qui s'étaient arrêtés faute de finances et de main d'œuvre. Cette situation mettait en péril l'exploitation qui ne pouvait plus se développer et, à terme, rembourser ses emprunts pourtant négociés avec SP sur des projets viables.

Après une visite préliminaire avec Jean-Paul pour déterminer l'urgence, Justine nous a montré un tas de pavés : Oh ! Pas imposant ... seulement 1 500 pavés autobloquants !

Ainsi, dimanche 22 mai, une dizaine de personnes se sont retrouvées toute la journée. Les tâches ont été réparties entre la bétonnière, la règle pour la chape de béton, le passage des pavés à la chaîne, et enfin, les poseurs, à genoux !

De 10h à 19h, nous n'avons pas chômé, sans oublier la pause de midi qui a permis à chacun de se restaurer.

Merci encore à Guy, Jean-Michel, Florence, Gilles, Jean, Roland, Jean-Paul et son équipe de jeunes.

Justine a été soulagée et peut poursuivre son chantier avec de la motivation retrouvée !



*Nom d'emprunt

Plan d'actions pour la prévention du mal être et des conduites suicidaires dans le monde agricole : pays des combrailles

Depuis début 2016, Solidarité Paysans participe à un atelier de réflexion sur le mal en être en agriculture, animé par le SMAD des Combrailles (dans le cadre du contrat local de santé). Suite à plusieurs suicides sur ce territoire, différents acteurs ont souhaité se rencontrer afin d'échanger sur cette problématique, et de mettre en place des actions de prévention.

Se sont réunis autour de la table, des responsables des services de remplacement, des agriculteurs volontaires, des élus/agriculteurs (présidents ou membres des commissions agricoles des communautés de communes), des représentants locaux de la chambre d'agriculture, l'animatrice du réseau de transmission du foncier agricole (du SMADC), le service social de la M.S.A., la responsable de la circonscription médico-sociale des Combrailles (département du Puy-de-Dôme), des représentants de l'A.R.S, des associations : Solidarité Paysans 63, le réseau RESCORDA de Médecins du Monde, DFAM 03, SOS Amitiés, ARAMIS (Association Ressources Accompagnement Médiation Intervention Sociale), EIPAS (Espace Investigation Accompagnement au Stress), et des professionnels de santé du territoire (psychologue).

Comprendre

D'abord pour comprendre ce qui conduit à de tels drames humains.

De nombreux agriculteurs souffrent aujourd'hui de fatigue physique en relation avec une amplitude de 12 heures voire 13 heures, 7 jours sur 7, avec une durée hebdomadaire de travail qui se situe entre 48 et 65 heures, mais aussi morale en raison du stress, de l'angoisse liée aux facteurs conjoncturels desquels dépendent directement son activité. L'agriculteur doit travailler beaucoup et souvent vite, il habite sur son lieu de travail, sa vie professionnelle et personnelle est souvent imbriquée. Il voit peu de monde extérieur à son activité. Toutes ces raisons sont le terreau de surmenage et peuvent aller jusqu'au « burn-out » entraînant une détresse psychologique qui peut conduire certains jusqu'au suicide.

Dévalorisation de soi, sentiment d'impuissance, surmenage, recours à des conduites addictives (alcool), dépression sont des expressions du malaise vécu.

Informier - Détecter – Prévenir

L'objectif de ce collectif est d'essayer d'intervenir directement sur les causes pour réduire l'impact possible. Au travers d'informations et communications, le but est de libérer la parole, faire prendre conscience des possibilités d'actions en amont, et mobiliser un réseau local. Plusieurs ateliers de réflexion ont eu lieu et un programme d'actions défini.

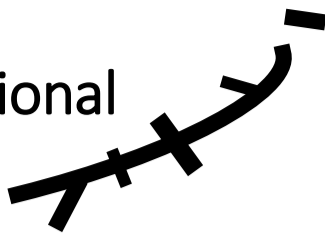
Un *débat théâtral participatif* « LE STRESS EST DANS LE PRE » sur les différents risques psycho sociaux présents dans le monde agricole, a eu lieu le vendredi 22 avril 2016 à Saint-Gervais-d'Auvergne. Plus de 150 personnes étaient présentes ; une seconde représentation aura sûrement lieu sur la partie sud (Giat).

D'autres actions sont en cours de réalisation :

- La création d'un « réseau de sentinelles » de proximité composé d'agriculteurs volontaires, d'élus (des commissions agricoles des différentes communautés de communes), de volontaires d'associations (Solidarité Paysans, du service de remplacement, Médecins du Monde), de professionnels de santé du territoire (une psychologue). Des actions de formations des membres sont prévues.
- Faciliter des temps de répit : une semaine dans un village de vacances à destination des agriculteurs avec une prise en charge financière de la partie non défiscalisable pour le service de remplacement.
- Recours aux conseils d'un ergonome pour s'organiser dans le travail de tous les jours, prise en charge par la M.S.A.
- Animation de groupes de parole par une psychologue.

A Solidarité Paysans, nous pensons que ce collectif, créateur de lien entre les différents acteurs de ce territoire fragiles, permettra peut-être de désenclaver ceux qui y vivent.

La vie de Solidarité Paysans national



Un administrateur de Solidarité Paysans En Auvergne monte à Paris !

Patrice RASSAT est éleveur laitier bio, récemment retraité et administrateur de Solidarité Paysans Haute-Loire et Solidarité Paysans En Auvergne. Cela fait maintenant 6 ans qu'il s'investit en tant qu'accompagnateur bénévole et co-président de l'association Solidarité Paysans En Auvergne.

Depuis le mois d'avril 2016, Patrice est administrateur du réseau national de Solidarité Paysans. Il effectue les déplacements jusqu'à Bagnolet –en banlieue parisienne- pour participer au Conseil d'Administration du réseau.

1. Quelle est l'origine de la création du réseau national Solidarité Paysans ?

Patrice RASSAT : "L'extension des procédures collectives (RJ, LJ) à l'agriculture en 1988 ouvre des perspectives de défense pour les paysans endettés et encourage de ce fait le développement des associations". Solidarité Paysans National est né en 1992 du regroupement des associations de défense des agriculteurs en difficulté. L'initiative était portée par les associations locales qui souhaitent se fédérer et partager des expériences.

Depuis, le réseau s'est étendu pour arriver aujourd'hui à être actif dans 58 associations et il continue à grandir comme par exemple, les projets de création d'association sur le territoire des Savoie, la région Centre, et l'Est de la France.

2. Quel est le rôle et quelles sont les missions du réseau national ?

P.R: « Le rôle du réseau national est de fédérer les structures départementales et régionales. C'est un outil permettant de faire circuler efficacement les informations et les questions qui profitent à l'ensemble des structures. Son rôle n'est donc pas d'intervenir directement auprès des familles, mais de participer à la cohésion et la construction des valeurs du mouvement.

Sa première mission est d'informer les membres du réseau par la diffusion de toute information législative, réglementaire et juridique nécessaire lors de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Depuis l'année dernière, le réseau a créé un Groupement d'Employeur afin de mettre à disposition des différentes structures une juriste ayant une expérience d'accompagnatrice à Solidarité Paysans. Elle apporte une aide cruciale sur les questions pointues et des situations inextricables, tout en assurant une veille juridique qui permet aux accompagnateurs d'être au fait des modifications des différents textes de loi. Elle organise différentes formations juridiques au cours de l'année accessible à l'ensemble des bénévoles et des salariés du réseau.

De plus, chaque association peut partager des renseignements et soumettre ses interrogations par mail à l'ensemble des membres.

Autre mission du national : encourager la constitution de nouvelles équipes. Dans l'actualité de la réforme territoriale, il soutient le regroupement des structures au sein des nouvelles grandes régions, grâce aux partages de méthodes, d'outils et de retours d'expériences.

Enfin, Solidarité Paysans national intervient auprès des instances nationales compétentes pour créer ou améliorer les dispositifs réglementaires ou législatifs concernant les agriculteurs en difficulté.

Cela concerne, par exemple, des rencontres avec des parlementaires pour les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les agriculteurs en difficulté, des contributions auprès des ministères, ou encore le développement de partenariats pour faire synergie avec d'autres mouvements (Confédération Paysanne, Chrétiens du Monde Rural, InPACT, etc..) intervenant dans le cadre des politiques nationales.

Dans l'actualité de la nouvelle PAC 2015, Solidarité Paysans a interpellé le ministère sur l'Apport de Trésorerie Remboursable et a fait remonter les situations problématiques rencontrées sur le terrain, en particulier, les agriculteurs en procédure collectives (redressement judiciaire, procédure de sauvegarde et Liquidation Judiciaire)

La réponse aux sollicitations des médias nationaux fait aussi partie de ses missions. La mise en contact avec les antennes locales permet ensuite aux journalistes de s'appuyer sur les exemples de terrain.

En 2015, le national a mis en place une commission « Communication » visant à mettre en lumière les actions du réseau dans ce cadre, l'Association Solidarité Paysans En Auvergne a saisi l'occasion d'organiser une grande fête pour ses 10 ans d'existence et ainsi, améliorer notre visibilité sur le territoire ».

3. Comment fonctionne concrètement Solidarité Paysans National ?

P.R: « Les administrateurs se réunissent, en moyenne, toutes les 6 semaines à Bagnolet. Il y a seulement 7 administrateurs au sein du Conseil d'Administration et toutes les régions ne sont pas représentées. Nous souhaiterions qu'il y ait plus de personnes impliquées à l'échelle nationale.

Chaque instance locale peut proposer un candidat dont l'intégration à l'équipe sera validée leur de l'Assemblée Générale de Solidarité Paysans.

Les Conseils d'Administrations se déroulent sur 2 journées car les ordres du jour sont conséquents. »

4. Quels sont les perspectives du réseau pour les années à venir ?

P.R : « Je pense qu'un des gros chantiers à venir est l'essaimage dans les régions ou les départements ou nous ne sommes pas encore présents pour consolider, renforcer, faire vivre notre réseau. Les nouvelles grandes régions ouvrent un chantier important qui mobilise beaucoup d'énergie locales et nationales. Il y a aussi un travail de réflexion sur « l'agroécologie contre les difficultés ».

5. Pourquoi as-tu fait le choix de t'investir à l'échelle nationale ?

P.R: « Cela fait maintenant de nombreuses années que je suis impliqué en Auvergne. J'ai trouvé intéressant, à la fois pour moi et pour l'association, que de nouvelles personnes s'intègrent et apportent leurs compétences.

D'un point de vue personnel, le fait d'être à la retraite me libère d'une astreinte auprès des vaches laitières. Cela me rend plus disponible et me permet d'effectuer les trajets plus longs. Il faut, en moyenne, 5 heures pour aller jusqu'à Paris : ce serait donc très difficile pour un éleveur en activité de dégager autant de temps sans compromettre le bon fonctionnement de son exploitation.

D'autre part, si j'ai fait ce choix, c'est parce que j'avais envie de le faire et parce que je pouvais le faire. cela m'apporte une certaine satisfaction : j'ai le sentiment d'être utile au sein de ce réseau. »

Et enfin, parce que l'Auvergne n'était pas représentée au niveau national !

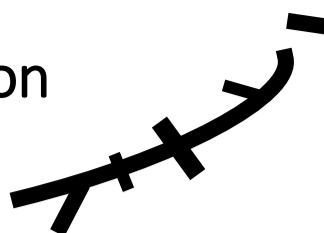
6. Qu'est-ce que ton investissement apporte au réseau ?

P.R: « Mon implication est récente, je resterais donc très humble à ce sujet. Je pense que mon expérience d'éleveur laitier apporte une vision de terrain vis-à-vis de cette production actuellement sous les feux des projecteurs dû aux difficultés économiques et sanitaire qu'elle rencontre.

Pour donner un exemple de mission que l'on m'a confié, j'ai contribué aux sollicitations du mouvement ATD Quart Monde, qui a publié un livre intitulé « En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté ». L'objectif de notre contribution était de partager une vision du monde rural et de rompre avec les préjugés et les stéréotypes concernant les pauvres à la campagne. »

L'auvergne peut être fière du travail mené depuis 10 ans sur son territoire auprès des agriculteurs en difficultés. D'autres régions n'ont pas la chance d'avoir un réseau aussi étoffé et professionnalisé.

Les rendez-vous de l'association



❖ Les accompagnateurs bénévoles

Formations

12 octobre : Journée de sensibilisation au repérage de la crise suicidaire, Intervention de Eve Courty et Delphine Robillard de l'unité Passage (CHU Clermont Ferrand), Centre social d'Ebreuil, ouverte aux bénévoles du Puy de Dôme

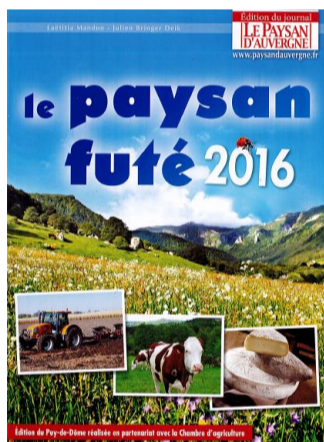
4 novembre : Formation sur les sociétés agricoles en difficulté, animée par Léonie Lombardo, Centre Social d'Ebreuil, ouverte à tous les bénévoles

29 novembre : Journée de sensibilisation au repérage de la crise suicidaire, Intervention de Eve Courty et Delphine Robillard de l'unité Passage (CHU Clermont Ferrand). La Pardige. Brioude. ouverte aux bénévoles du Cantal et du Puy de Dôme

❖ Pour les agriculteurs accompagnés

« **Prendre le temps de gagner du temps : je choisis d'agir !** » Une formation participative pour mieux s'organiser dans son travail sur sa ferme, et dans sa vie privée, mieux communiquer au quotidien, avec les outils du lean management.

« *Grâce à cette formation, je me suis rendue compte que je pouvais encore faire plein de choses pour gagner du temps et que cela dépendait souvent uniquement de moi. Je suis rassurée et plus que jamais motivée pour mettre en application ce que j'ai appris ici* », résume une participante de l'Allier. Contactez-nous si vous êtes intéressés.



Le Paysan futé 2016 est disponible. Vous y trouverez entre autre, des informations détaillées sur la nouvelle PAC, sur les procédures collectives.

Pour le recevoir, contactez le Paysan d'Auvergne au 04 73 14 14 77



Nous communiquons régulièrement des informations par MAIL : mesures de crises, rappel de démarches administratives, formations, etc....

Si vous souhaitez les recevoir, donnez-nous votre adresse e Mail.

Appels à dons et cotisations

Soutenez Solidarité Paysans !

* Vous voulez soutenir notre association ? Vous pouvez faire un don à l'association solidarité paysans du Puy de Dôme qui est reconnue d'intérêt général. Vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez utiliser lors de votre déclaration de revenus. Vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Autrement dit, si vous donnez 100 euros, cela ne vous coûtera que 34 euros !

* Vous pouvez aussi adhérer à l'association du département où vous résidez, en complétant et en nous renvoyant le bulletin détachable si dessous. Le montant minimum de la cotisation est fixé à 10€.

NOM

PRENOM

ADRESSE

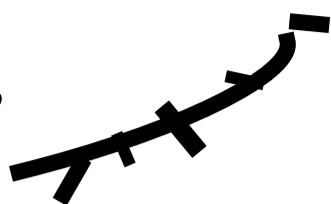
TEL

MAIL

Adhère à l'association Solidarité Paysans de(précisez le département)

Signature + date

Fiches pratiques



Demandez l'ATR pour bénéficier de l'apport de trésorerie remboursable

La téléprocédure de déclaration ATR 2016 est ouverte depuis le 8 septembre 2016 et jusqu'au 15 décembre 2016. Il n'y a pas de possibilité de déclaration papier. A faire sur télépac.

Les demandes déposées jusqu'au 20 septembre feront l'objet d'un versement autour du 16 octobre 2016. Pour les dépôts ultérieurs et jusqu'au 15 décembre 2016, les paiements seront effectués au fil de l'eau tous les quinze jours de mi-octobre à la fin de l'année.

A noter : Il n'est pas interdit aux exploitants en redressement judiciaire de déposer une demande. Pour l'instant la possibilité de les payer ou pas, relèvera de discussions nationales actuellement en cours.

Les principales mesures de crises : Annonces du gouvernement du mardi 4 octobre 2016

❖ **Fonds d'allègement des charges FAC** en faveur des céréaliers, des producteurs de fruits et légumes et des éleveurs. Les délais de demandes ont été rallongés au 31 décembre 2016, avec au préalable, l'accord de votre banque pour bénéficier d'année blanche ou de prêt de restructuration. Le coût généré par l'année blanche continuera d'être réparti de manière équilibrée entre la banque (1/3), l'État au travers du fonds d'allègement des charges (1/3) et l'agriculteur (1/3).

❖ **Ouverture d'un fonds de garantie** «Renforcement de la trésorerie dédié au secteur agricole» pour faciliter l'octroi des prêts. Ce fonds de garantie est ouvert à tous les agriculteurs, avec priorité aux céréaliers. BPI France pourra accorder une garantie aux prêts à hauteur de 50% pour :

- les nouveaux prêts, de 2 à 7 ans, visant à renforcer le fonds de roulement des exploitations ;
- l'aménagement de crédits existants (prêts de restructuration), visant à rééchelonner et diminuer la charge annuelle de remboursement.

❖ **Réduction volontaire et temporaire de la production laitière**

C'est une **aide visant la réduction volontaire et temporaire de la production laitière** qui a été ouverte dans tous les pays de l'Union européenne. Le producteur volontaire sollicite cette aide sur le site internet de FranceAgriMer et s'engage alors à une réduction de la production pour une durée de trois mois selon la date de dépôt. **L'aide sera versée selon le niveau de réduction réalisée et atteindra au maximum 24 centimes le litre pour les 5 premiers pourcents de réduction et 14 centimes le litre au-delà (sous réserve d'enveloppe suffisante).**

4 périodes de réductions sont prévues :

Période de réduction	Période de comparaison	Date limite de dépôt
novembre 2016 -> janvier 2017	novembre 2015 -> janvier 2016	12 octobre 2016 à midi
décembre 2016 -> février 2017	décembre 2015 -> février 2016	9 novembre 2016 à midi
janvier -> mars 2017	janvier -> mars 2016	7 décembre 2016 à midi

Qui est éligible?

- tout producteur ayant livré du lait en juillet 2016
- solliciter une réduction de production de minimum 1500 kg de lait et de maximum 50% des volumes livrés au cours de la même période l'année précédente.

FranceAgriMer informera le producteur de l'éligibilité de sa demande d'aide dans les 7 jours ouvrés suivant la date limite de dépôt. Pour toute question, une permanence téléphonique est mise en place par FranceAgriMer au numéro 01.73.30.25.00.

- ❖ **Soutien à la trésorerie des éleveurs de bovins lait** : Une aide de soutien à la trésorerie sera accordée aux producteurs de lait de vache ayant bénéficié du plan de soutien à l'élevage, ainsi qu'à ceux qui ont enregistré une baisse de leur excédent brut d'exploitation (EBE) de plus de 20 % par rapport à la moyenne olympique dès lors : qu'ils auront stabilisé ou réduit leur production sur l'année civile 2016 ; ou bien qu'ils peuvent justifier d'une autonomie fourragère ; ou bien qu'ils disposent de moins de 30 UGB
- ❖ **Soutien à la trésorerie éleveurs bovins viande** : un dispositif de soutien équivalent pourra être mis en place et sera adapté en fonction des mesures de marché qui seront déployées au niveau européen.
- ❖ **Modification de calcul de cotisations sociales** : en 2017, la possibilité de calculer exceptionnellement leurs cotisations sur la base des seuls revenus 2016 sera ouverte :
 - aux exploitants présentant un revenu moyen inférieur à 4248 euros en 2015 et en 2016 ;
 - aux jeunes agriculteurs et nouveaux installés présentant un revenu inférieur à 4248 euros en 2016.
- ❖ **Dégrèvement TFNB** En fonction des départements, ces taux de dégrèvement s'appliqueront sur terres arables et prairies. Ils s'échelonnent de 30% à 60% et seront automatiquement déduits du montant de TFNB à payer pour 2016, sans aucune démarche de la part des agriculteurs concernés. Lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est le propriétaire qui est dégrèvement, mais la loi l'oblige à en restituer le bénéfice à l'exploitant.
- ❖ **Remise d'impôts** : Par ailleurs, les agriculteurs justifiant de pertes supérieures au taux moyen arrêté par département pourront solliciter auprès de leur direction départementale des finances publiques (DDFiP) une remise gracieuse sur le montant de TFNB restant à payer. Ils pourront également demander des délais de paiement et remises gracieuses sur les autres impôts directs auxquels ils sont par ailleurs assujettis.
- ❖ **Calamités agricoles prairies permanentes** : un comité spécial se réunira en novembre.
- ❖ **Remboursement anticipé de la taxe sur la valeur ajoutée** : Les agriculteurs, en particulier les céréaliers, ont ainsi la possibilité jusqu'au 15 décembre 2016 d'opter pour le régime réel mensuel ou trimestriel.
- ❖ **Dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP)**. L'ARP est octroyée à des bénéficiaires ayant cessé leur activité agricole et n'exerçant plus aucune activité économique. Elle comprend une aide au départ de 3100 euros par actif, une aide au déménagement de 1550 euros pour les personnes contraintes de quitter leur lieu d'habitation et la possibilité pour le bénéficiaire, en tant que demandeur d'emploi, de suivre une formation professionnelle rémunérée.
- ❖ **Assurances récolte** Pour encourager la souscription d'une assurance-récolte pour l'année 2017, le Gouvernement s'engage à garantir un taux de subvention de 65% des primes d'assurance, quel que soit le nombre total de souscriptions.

Information : Fin du Forfait Agricole et naissance du Régime Micro-Bénéfice Agricole

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le régime « Micro-BA » remplace le régime du bénéfice agricole. Les exploitations agricoles relevant de ce régime ne doivent pas dépasser 82 200 euros de recettes par an sur la moyenne des 3 dernières années.

Les recettes sont composées de la vente des produits agricoles et des subventions, primes ou indemnités perçues.

Le taux d'imposition est de 13% des recettes. Veillez à bien conserver vos factures et preuves d'encaissements.